

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de SAINT-LOUP

COMPTE-RENDU de la séance du 20 Mai 2015

L' an 2015 et le 20 Mai à 20 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de GALOPIN Brigitte Maire

Présents : Mme GALOPIN Brigitte, Maire, Mme BOZONNET Véronique, M. RABUSSIÉ Gérard, M. LAFARGUE Jean-Luc, M. DEL PESO Jean-Michel, Mme CITERNE Fabienne, Mme CHAPUIS Stéphanie, M. RIBAUD Régis,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARCHAL Jérôme à Mme BOZONNET Véronique, Mme SERPIN Annie à Mme CHAPUIS Stéphanie,

Nombre de membres

- Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 10
- Nombre de membres en exercice : 10
- Nombre de membres présents 8

Date de la convocation : 12/05/2015

Date d'affichage : 12/05/2015

A été nommé(e) secrétaire : Mme CITERNE Fabienne

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DECISION MODIFICATIVE - 2015/15

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE :
"Travaux des Goumards" - 2015/16

PROJET EOLIEN - 2015/17

MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DES GOUMARDS - 2015/18

DECISION MODIFICATIVE réf : 2015/15

Madame le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de faire un virement de crédits.

Elle propose donc d'augmenter le compte 2157 opération 247 de 300.00 €
et de diminuer le compte 2156 opération 246 de 300.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE :
"Travaux des Goumards" réf : 2015/16

Madame le Maire présente le projet de travaux d'assainissement pluvial et de cheminement piéton permettant l'accessibilité dans le hameau des Goumards.

Ces travaux ont été budgétés pour l'année 2015, et seront réalisés cette même année pour un montant total estimé de 76 322.52 € HT.

Plan de financement :

	MONTANT HT	%
<u>DEPENSES :</u>		
Travaux	69 169.00	
Divers et imprévus	1 500.00	
Maîtrise d'oeuvre	5 653.52	
TOTAL DEPENSES	76 322.52	100 %
<u>RESSOURCES:</u>		
DETR	22 897.00	30 %
Réserve Parlementaire	5 000.00	6.55 %
Autofinancement	48 425.52	63.45 %
TOTAL RESSOURCES	76 322.52	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- les travaux projetés.
- le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention des diverses subventions et l'autorise à signer tous documents afférents à ce dossier.

PROJET EOLIEN réf : 2015/17

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le projet éolien pour la commune.

Après discussions, le Conseil Municipal rejette ce projet avec 1 voix "pour" et 9 voix "contre".

Un courrier sera adressé à GLOBAL WIND POWER et à Monsieur CONDEMINE, Préfet de la Nièvre.

A la majorité (pour : 1 contre : 9 abstentions : 0)

MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DES GOUMARDS réf : 2015/18

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'un Maître d'oeuvre pour la réalisation de l'opération de travaux de voirie -Création d'un cheminement piéton accessible au Hameau des Goumards et assainissement pluvial.

Elle propose , compte tenu du montant présumé de la prestation (inférieur à 15 000 € HT) pour les pouvoirs adjudicateurs ou (inférieur à 20 000 € HT) pour les entités adjudicatrices, de confier la mission correspondante au service Nièvre Ingénierie du Conseil Départemental de la Nièvre.

Madame le Maire présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 8% du montant HT estimé des travaux.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de confier la Maîtrise d'oeuvre de l'opération de travaux de voirie -Création d'un cheminement piéton accessible au Hameau des Goumards au service Nièvre Ingénierie du Conseil Départemental de la Nièvre,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention correspondante qui fixe le montant de la prestation à 8% du montant HT estimé des travaux

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Reçu ce jour, 20 mai, un mail de l'association Horizons Libres à Saint Loup des Bois, posant un certain nombre de questions au sujet du projet éolien.

Madame le Maire en fait des réponses orales pour avis du Conseil avant d'adresser à cette association une réponse écrite.

PEDT(projet éducatif territorial) : Afin d'obtenir une aide à l'organisation des travaux d'activités périscolaires (TAP), un PEDT est en cours d'élaboration au sein du RPI (regroupement pédagogique intercommunal).

ONF : Rencontre le 18 mai 2015 avec Monsieur MARTEAU (ONF) et Monsieur SIMEAND (Entreprise BARILLET) pour évoquer les problèmes éventuels de dégradation de voirie qui pourraient apparaître lors de la réalisation de la route forestière en forêt domaniale de Cosne. Lors de cette rencontre, il a été rappelé la délibération prise le 15 décembre 2014 et un courrier sera adressé à chacun afin de matérialiser cette rencontre.

14 juillet : Commission à réunir rapidement pour organiser les festivités.

Point sur le comice : il sera demandé au Comité des fêtes des invitations pour le bal du 6 juin à l'intention des personnes bénévoles aidant à la réalisation du char.

Trophée d'or féminin : lundi 24 août 2015 après midi, recherche de signaleurs.

Lecture de la motion du Conseil Départemental concernant la réorganisation territoriale.

FCTVA : + 1 500.00 € par rapport à la somme attendue.

Travaux supplémentaires de dérasement, effectués en urgence, suite aux pluies très abondantes de fin avril, début mai.

TIG (travaux d'intérêt général) : le ministère de la défense nous a sollicités pour accueillir des personnes condamnées à effectuer des TIG.

Le Conseil Municipal estime que nous n'avons pas le personnel d'encadrement suffisant pour accéder à cette demande.

Madame LEGUAY Nathalie, reprise prévue le 8 juin.

Renouvellement du contrat de Monsieur PABIOT Michel à compter du 10 juin 2015.

Mise aux normes pour l'accessibilité : réalisation d'un ADAP (agenda d'adaptabilité programmée) pour étaler les dépenses sur trois ans.

Prochaine réunion : lundi 15 juin 20 heures 15.

Séance levée à 22 heures 20.

